



COMMUNIQUE AUTONOME

CAP SPP cat C

11 octobre 2017

Ce mercredi 11 octobre se tenaient 2 CAP SPP catégorie C : l'une complémentaire pour l'année 2017 et l'autre concernant les avancements pour l'année 2018, en lien avec le plan de nominations.

La CAP complémentaire 2017 a permis de valider par des avis favorables unanimes des renouvellements de mise en disponibilité ainsi que des cumuls d'activités. Ce dernier point à l'ordre du jour faisait partie de l'une de nos demandes antérieures, depuis la dernière évolution législative en la matière.

La CAP pour l'avancement 2018 concernait 2 grades dans cette catégorie, dans la poursuite de plan de nomination concerté et validé par notre autorité d'emploi :

- ✓ **Avancement au grade de sergent**
- ✓ **Avancement au grade d'adjudant**

Avancement au grade de sergent

Le tableau d'avancement au grade de sergent a reçu un avis favorable unanime, pour cette proposition comportant les 22 caporaux ou caporaux-chefs restants occupant les fonctions de chef d'agrès 1 binôme pendant la période transitoire. Les postes ouverts correspondent aux affectations actuelles des agents inscrits au tableau d'avancement, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Cette séance a été l'occasion de présenter officiellement la proposition du SA SPP PATS 83 qui concerne les caporaux-chefs « oubliés » des formations SAP 2 en 2012 et les caporaux de la promotion 2015.

Nous avons donc demandé à l'administration qu'on puisse, pour l'année 2019, leur proposer une possibilité de promotion au grade de sergent par un examen

SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 04 94 46 79 26
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

professionnel. Nous avons maintenant l'année 2018 dans nos échanges avec le Groupement RH pour concrétiser cette demande.

Avancement au grade d'adjutant

Pour ce grade, un tableau d'avancement comportant 47 propositions a été présenté à la CAP. **Après en avoir débattu avec l'administration en amont de cette CAP, 4 nouvelles propositions sont venues s'ajouter, portant ainsi le total à 51 comme pour la CAP de juin concernant l'avancement 2017.**

2 de nos collègues sont ainsi proposés à l'avancement pour des ouvertures de postes supplémentaires à Six-Fours et St Tropez. 2 postes ont aussi été rajoutés pour Toulon Centre et Hyères à notre demande, bien que l'administration n'ait pas suivi nos propositions nominatives pour ces CIS. **Ce sont malgré tout 2 agents de ces centres où le taux de promus par rapport au potentiel de promouvables est le plus faible qui se voient rajoutés au tableau d'avancement.** Ce sera certainement une heureuse surprise pour eux !

Ce tableau a bien évidemment reçu un avis favorable. Là encore, les postes ouverts correspondent aux affectations actuelles des agents inscrits, sauf pour ceux ayant répondu à un avis de vacance de poste.

Félicitations à tous nos collègues inscrits sur les tableaux d'avancements pour l'année 2018.

Nous attendons la CAP PATS cat C, reportée dans l'attente de résultats à des concours ou examens pour certains, pour compléter le plus largement possible ces félicitations.

Les Autonomes